

# Maîtriser le mécanisme de l'indexation carburant dans le transport routier

Les factures des transporteurs comportent souvent des lignes additionnelles libellées sous forme de « surcharge gazole » ou « taxe carburant » qu'ils présentent comme l'application de la loi mais dont les modalités de calcul ne sont pas des plus transparentes. La formation a pour objet de démêler le vrai du faux.

## OBJECTIF

Savoir identifier les cas dans lesquels le dispositif d'indexation « carburant » des prix de transport s'applique et savoir piloter la négociation avec les transporteurs routiers.

## INTERVENANT

Christian Rose  
Directeur Environnement, Transport et Logistique – Confédération des Grossistes de France

## PUBLIC CONCERNÉ

- DG et Chef d'entreprise, Dirigeant PME, TPE
- Directeur logistique, transport
- Directions commerciales et juridiques

## PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

## MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

## MOYENS PÉDAGOGIQUES D'ENCADREMENT

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Formation format mixte interactif
- Présentation powerpoint

## SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- Questions orales
- Certificat réalisation

## DATE

**MARDI 24 SEPTEMBRE 2024  
de 9h00 à 12h00**

Format mixte : présentiel / distanciel  
CGF Campus 31 rue Saint-Augustin  
75002 Paris

## PROGRAMME DE LA FORMATION

**Introduction :** la singularité d'un dispositif obligatoire dans un cadre négocié

### 1- Champ d'application

- ✓ les types de contrats visés (transport, commission, location)
- ✓ les natures de contrats concernés (national, international)
- ✓ la distinction entre le contrat spot et le contrat à exécution successive

### 2- Les éléments négociables

- ✓ la part de l'énergie dans le prix de la prestation
- ✓ le choix de l'indice
- ✓ le choix de la période de référence
- ✓ le seuil de déclenchement de l'indice

### 3- Exemples et modèles de clauses contractuelles

### 4- La portée de la nature d'ordre public du dispositif et les sanctions associées au dispositif

### 5- La spécificité du transport sous température dirigée

## TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 300 € HT

NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 500 € HT

## INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin – 75002 Paris  
01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

**BULLETIN  
D'INSCRIPTION**

**COORDONNEES**

NOM DE L'ENTREPRISE \_\_\_\_\_

SECTEUR D'ACTIVITE \_\_\_\_\_

FEDERATION DE RATTACHEMENT \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

CCN APPLIQUEE :  3044  3100  Autre, laquelle : \_\_\_\_\_

NUMERO SIREN \_\_\_\_\_

ASSISTERA à la journée de formation : « **Maîtriser le mécanisme de l'indexation carburant dans le transport routier** » le **mardi 24 septembre 2024** - **format mixte / présentiel - distanciel** :

en présentiel  en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » <http://www.cgfcampus.fr/>)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer **votre bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant ou de l'accord de prise en charge par votre OPCO** :

- soit, pour les formations sur **une demi-journée (9h00-12h00)** Merci de cocher le montant vous concernant:

**300,00 Euros HT (360,00 TTC) par formation (prix adhérent)**

ou

**500,00 Euros HT (600,00 TTC) par formation (prix non adhérent)**

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

**FINANCEMENT** (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

**Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :**

Dans l'hypothèse où il s'agit de l'OPCO AKTO le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Mezenen Zolli.

Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

**OU**

**Vous gérez vous-même votre budget de formation**

**DATE :**

**NOM :**

**SIGNATURE :**

**TAMPON DE LA SOCIETE :**

*Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.*